

Quel impact l'étiquetage des pneus aura-t-il sur votre entreprise ?

**Dossier d'information sur la législation
relative à l'étiquetage des pneus.**

La nouvelle législation européenne sur l'étiquetage
des pneumatiques effective à partir de novembre 2012.



L'étiquetage européen des pneumatiques.

Le plus grand changement dans la façon de vendre des pneumatiques depuis 50 ans.

La nouvelle réglementation sur l'étiquetage des pneumatiques Poids Lourd entrera en vigueur dans l'Union Européenne le 1^{er} novembre 2012. Cette réglementation a pour but de fournir des explications sur trois indicateurs de performance des pneumatiques : **l'adhérence sur sol mouillé, la résistance au roulement et le bruit de roulement externe.**

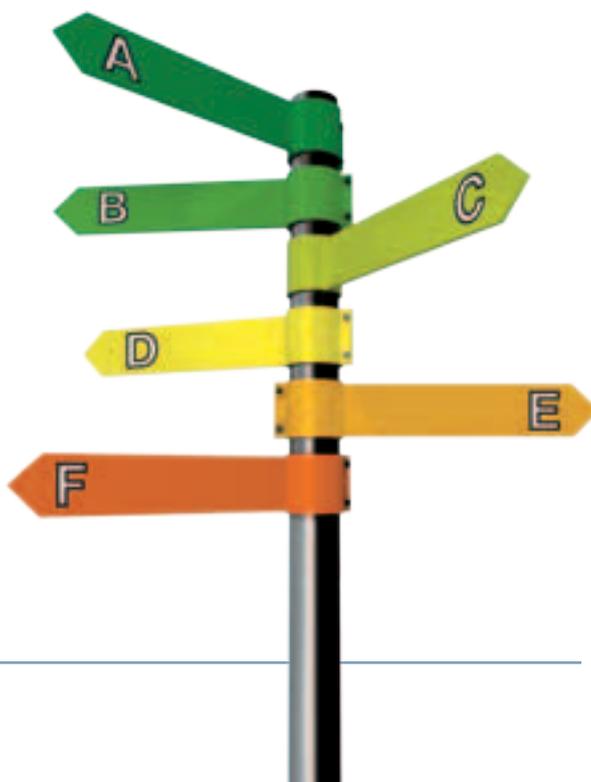
Goodyear Dunlop considère que l'étiquetage des pneumatiques participera à l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules en Europe.

Vous trouverez dans ce dossier une information claire et complète sur l'étiquetage des pneumatiques. Votre **attaché commercial Goodyear Dunlop** est également à votre disposition pour vous aider.

Il ne fait aucun doute que l'étiquetage des pneumatiques constituera un changement considérable pour votre entreprise.

Nous pensons néanmoins qu'il s'agit d'un changement positif.

Grégory Boucharlat,
Directeur de la Division Industrielle,
Goodyear Dunlop Tires France





“Nous soutenons l’étiquetage des pneumatiques tout simplement parce qu’il va permettre au client de faire un choix plus réfléchi. Les pneumatiques peuvent offrir des performances très différentes et tout ce qui peut donner plus d’information au client au moment de choisir ses pneumatiques ne peut être que positif pour tout le monde.”

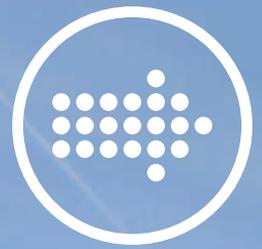
Henry Dumortier
Directeur Général
Goodyear Dunlop Tires France

Tout ce qu'il faut savoir sur l'étiquetage des pneumatiques.

Vous trouverez dans les pages suivantes toutes les informations dont vous avez besoin pour mieux comprendre l'étiquetage des pneumatiques.

| | |
|---|----|
|  De quoi s'agit-il ? | 05 |
|  Ce que vous devez savoir. | 07 |
|  Lire une étiquette. | 09 |
|  Goodyear Dunlop en bref. | 11 |
|  La carte d'identité de Goodyear Dunlop. | 13 |
|  Nos méthodes d'essai. | 15 |
|  Des informations incomplètes. | 17 |
|  Trois chiffres à retenir 3-15-50. | 18 |
|  Compte à rebours avant la nouvelle législation. | 19 |
|  Il n'est pas facile d'être éco-responsable. | 21 |
|  Consultez les experts. | 22 |
|  Ce qu'il faut savoir. | 23 |
|  Goodyear Dunlop vous aide tout au long de ces étapes. | 25 |





De quoi s'agit-il ?

L'étiquette énergétique ressemble beaucoup aux étiquettes énergétiques qui existent déjà pour les appareils électroménagers tels que les réfrigérateurs, les congélateurs et les lave-vaisselle.

Le système de classement est identique : "A" est la meilleure note et "F" la moins bonne.



Cependant, alors que l'étiquette des appareils électroménagers note uniquement la performance énergétique, la nouvelle étiquette des pneumatiques prend en compte :

-  **l'efficacité énergétique**
-  **l'adhérence sur sol mouillé**
-  **le bruit de roulement externe**

La raison est simple.

Cette nouvelle législation est destinée à :

-  **améliorer la sécurité routière**
-  **rendre la conduite plus économique**
-  **réduire l'impact environnemental des pneumatiques**

Le nouvel étiquetage des pneumatiques permettra aux transporteurs de choisir leurs pneumatiques en toute connaissance de cause, en leur fournissant des informations qui sont :

-  **objectives**
-  **fiables**
-  **comparables**

Mieux vous serez informés, plus il sera facile pour vous d'intégrer ce nouvel élément dans la gestion quotidienne de votre activité.

Une démarche soutenue par Goodyear Dunlop !

“Je me demande quels seront les effets de ce nouvel étiquetage sur la façon dont les consommateurs achèteront des pneus et sur celle dont nous les vendrons. Je suis cependant convaincu que cette étiquette attirera davantage l'attention sur la performance des pneus, ce qui nous permettra de nous éloigner d'une préconisation uniquement basée sur le prix.”

Georges Hilbert
Directeur Autocenter
Goedert, Luxembourg



Ce que vous devez savoir.

À quelle date la législation relative à l'étiquetage des pneus entrera-t-elle en vigueur ?

Cette nouvelle législation entrera en vigueur le **1^{er} novembre 2012**. Les fabricants de pneumatiques peuvent communiquer sur l'étiquetage des pneumatiques et en particulier sur les notes obtenues par leurs pneumatiques depuis le 1^{er} juin 2012.



Quels pneus sont concernés par l'étiquetage ?

Les pneumatiques pour **camions, voitures, véhicules 4x4, SUV et camionnettes** sont concernés par cette nouvelle législation. Apposer une étiquette sur les pneumatiques poids lourd ne sera pas obligatoire, alors que cela le sera sur les pneumatiques tourisme, 4X4 et utilitaires légers.

Les pneumatiques suivants ne sont pas concernés par cette réglementation : pneus rechapés, pneus professionnels non routiers (génie civil, agricole, manutention...), pneus moto, pneus conçus pour la compétition, pneus cloutés (les pneus cloutables fournis sans clous sont toutefois concernés), roues de secours temporaires, pneus destinés à l'équipement de véhicules immatriculés pour la première fois avant le 1^{er} octobre 1990, pneus dont le code de vitesse est inférieur à 80 km/h, pneus dont le diamètre de jante nominal est inférieur ou égal à 254 mm (10 pouces) ou supérieur ou égal à 635 mm (25 pouces).



Qui doit se conformer à cette législation ?

Les manufacturiers de pneus poids lourd :

-  Ils doivent mettre en place un processus d'auto-certification de leurs pneumatiques.
-  Ils doivent fournir les notes obtenues par leurs pneumatiques aux concessionnaires poids lourd et aux distributeurs de pneumatiques.
-  Ils doivent également mettre à la disposition des clients poids lourd les notes obtenues par leurs pneumatiques, dans leurs documentations commerciales et sous forme d'information en ligne.

Les distributeurs de pneus poids lourd :

-  Ils sont tenus de fournir les notes obtenues par les pneumatiques à leurs clients poids lourd.

Les constructeurs de poids lourd :

-  Les notes de l'étiquette du pneu doivent être communiquées au moment de l'achat du camion. Cela ne s'applique que lorsque le client peut choisir entre différents modèles de pneus.

Que se passe-t-il si vous ne respectez pas la législation ?



Chaque État membre de l'UE sera responsable du contrôle de cette législation et pourra prendre des sanctions si elle n'est pas respectée.

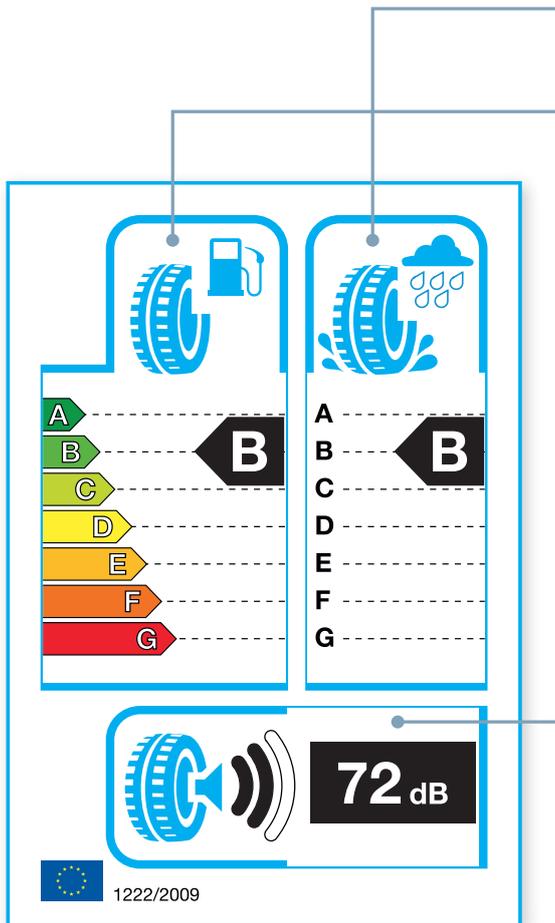


Dans les prochains mois, nous vous ferons parvenir plus d'informations sur vos obligations légales, sur l'organisme réglementaire chargé de contrôler la législation, les sanctions pour non-conformité, etc.





Lire l'étiquette des pneumatiques.



Efficacité énergétique / résistance au roulement.

- A** Pneu avec la meilleure efficacité énergétique
- F** Pneu avec la plus mauvaise efficacité énergétique

(la note G n'est pas utilisée pour les pneus Poids Lourds)

Un pneu qui roule se déforme et consomme de l'énergie*. **L'énergie qui est perdue est appelée "la résistance au roulement"** ; elle a un impact direct sur la consommation de carburant et donc sur l'environnement. Si on diminue la résistance au roulement, le pneu consomme moins d'énergie, moins de carburant et par conséquent, diminue ses émissions de CO₂.

L'impact de la résistance au roulement peut varier en fonction de l'état du véhicule et des conditions de conduite. Toutefois, la différence entre un train complet de pneus neufs A et un train de pneus notés F pourrait réduire la consommation de carburant d'un camion jusqu'à 15 %*.



L'étiquetage des pneumatiques fournit des informations qui sont :

- objectives
- fiables
- comparables

Le saviez-vous ?



Choisir des pneus notés A en résistance au roulement par rapport à des pneus notés F peut vous permettre d'économiser plus de 7 000 € par an.

* Calculs basés sur les tests effectués par le Centre d'innovation Goodyear du Luxembourg en 2012. Le calcul est basé sur l'hypothèse suivante : consommation moyenne de carburant du véhicule 32,3 l/100 km → 323 l/1 000 km → économies potentielles de 14,7 % = réduction de la consommation de carburant de 47,5 l par 1 000 km → prix du carburant 1,50 €/litre = 71,25 €/1 000 km → kilométrage annuel de 100 000 km = économies annuelles de 7 125 €.



Adhérence sur sol mouillé / freinage.

A Distance de freinage la plus courte

F Distance de freinage la plus longue

(la note G n'est pas utilisée pour les pneus Poids Lourd)

Les pneus présentant une excellente adhérence sur sol mouillé ont des distances de freinage plus courtes sur routes glissantes, ce qui est essentiel à la sécurité sous la pluie.

Les résultats peuvent varier en fonction du véhicule, des conditions de conduite et de la méthode de test adoptée. Toutefois la différence de distance de freinage entre des pneus notés A et des pneus notés F peut représenter jusqu'à 30 %. Pour un poids lourd roulant à la vitesse de 80 km/h, cela signifie une diminution de la distance de freinage pouvant aller jusqu'à 25 mètres.*



A → 25 m ← F

Le saviez-vous ?

Dans le cas d'un freinage complet, un pneu classé A peut freiner 30 % plus court qu'un pneu classé F.



Émission de bruit / bruit extérieur.



1 onde = meilleure performance



3 ondes = score le plus médiocre

+ 1 onde = + 3 dB ou bruit multiplié par deux

+ 2 ondes = + 6 dB ou bruit multiplié par quatre

Le classement du bruit extérieur d'un pneu est exprimé en décibels (dB) et est accompagné d'une à trois ondes sonores sur l'étiquette. 3 ondes sonores correspondent à la limite actuelle concernant le bruit extérieur, deux ondes correspondent à la future réglementation sur les émissions sonores et une seule onde correspond à un niveau sonore inférieur de 3 dB à la future réglementation.

Le saviez-vous ?

Plus le pneu est silencieux, plus il est respectueux de l'environnement.



* Calculs basés sur les tests effectués par le Centre d'innovation Goodyear du Luxembourg en 2012. Le calcul est basé sur un camion standard 40 tonnes avec semi-remorque, roulant à une vitesse de 80 km/h.





Goodyear Dunlop. L'un des leaders mondiaux du pneumatique.



Goodyear Dunlop est l'un des principaux fabricants de pneumatiques, avec plus de **50 usines** dans **22 pays** et plus de **72 000 collaborateurs** dans le monde entier, produisant plus de **180 millions de pneus**.

Partout dans le monde, Goodyear Dunlop est synonyme de **fiabilité**, de **qualité**, d'**excellence** de ses **produits/services** et surtout d'**innovation**. Goodyear Dunlop est leader en innovation dans le domaine des pneumatiques et services.

Goodyear Dunlop développe des technologies innovantes, et propose une large gamme de produits qui couvre les besoins de tous ses clients.



Goodyear est une marque de pneumatiques poids lourd premium, et la marque est réputée pour sa fiabilité et ses innovations techniques. Le développement de technologies innovantes permet de proposer des pneumatiques leaders dans leur catégorie et qui aident à optimiser l'efficacité énergétique des flottes ainsi qu'à réduire le coût au kilomètre.



Conçus pour être durables et fiables, les pneus poids lourd Dunlop sont un choix très rentable. Des mélanges de gomme participant à la diminution de la consommation de carburant permettent de réduire les coûts. La construction contribue à une usure uniforme et à une plus grande longévité des pneus.



TruckForce est un réseau de gestion des pneus poids lourd qui propose en un seul lieu une large gamme de services de qualité pour assister les flottes poids lourd dans l'entretien et le dépannage de leurs camions. Avec son réseau national, TruckForce est en mesure de prêter une assistance aux flottes 24 heures par jour, 365 jours par an.



Depuis 1925, les dirigeables
sont le symbole de Goodyear.
Ils sillonnent les cieux du monde
entier comme ambassadeurs
de la marque.





La carte d'identité de Goodyear Dunlop. Plus de 110 ans d'innovation.

Depuis plus de 110 ans, **Goodyear Dunlop** soumet ses pneus à des programmes de test et d'évaluation dans toute l'Europe. Cela comprend les programmes de tests sur piste réalisés dans les centres d'essais de Goodyear en **France**, en **Allemagne** et au **Luxembourg**, mais aussi les essais réalisés sur des pistes spécifiques telles que le circuit du **Nürburgring** en Allemagne et le circuit de **Nardo** en Italie.

Dans son **Centre d'innovation** au **Luxembourg**, Goodyear Dunlop utilise des équipements d'essais extrêmement sophistiqués.



- **Un manufacturier possédant deux marques premium - Goodyear et Dunlop**
- **Plus de 72 000 collaborateurs dans le monde entier**
- **Plus de 50 usines dans 22 pays**
- **En 2010, Goodyear Dunlop a vendu plus de 180 millions de pneus dans le monde**
- **Plus de 110 ans d'histoire**



Circuit d'essais du Nürburgring en Allemagne.

Les tests constituent une activité. Chaque année, Goodyear Dunlop effectue des milliers de tests dans ses laboratoires, sur ses pistes d'essais et sur route. Goodyear Dunlop emploie **900** ingénieurs en recherche et développement chargés de développer de nouvelles idées. Environ **270** pilotes d'essais, ingénieurs et techniciens de tests sont actuellement occupés à collecter des données pour plus de **10 000** types et dimensions de pneus différents pour poids lourd, camionnettes et véhicules de tourisme, suivant les méthodes homologuées par l'Union Européenne, dans le cadre du nouvel étiquetage européen des pneumatiques.

22

pays dans le monde.

Plus de 10 000

types et dimensions différents
de pneus testés chaque année.

270

pilotes d'essais,
ingénieurs et
techniciens chargés de
collecter des données.

900

ingénieurs en recherche et
développement responsables
du développement de
nouvelles idées.

3

centres
d'innovation.Plus de 110 ans
d'expérience dans le
développement des pneus.

Plus de 50 usines.

Plus de 50 critères de performance pour les tests
de pneus poids lourd.

En savoir plus sur Goodyear Dunlop.

- Goodyear Dunlop bénéficie d'une expérience de plus de **110 ans** dans le développement d'un élément essentiel d'un véhicule : le pneu. Goodyear Dunlop s'implique dans le débat relatif à la sécurité des pneumatiques et souhaite contribuer à une mobilité plus sûre.
- Goodyear Dunlop est un des signataires de la **Charte européenne de la sécurité routière (ERSC)**.
- Goodyear Dunlop s'est engagé aux côtés de toutes les parties prenantes pour démontrer l'importance de la **sécurité routière**.
- Goodyear Dunlop soutient l'**étiquetage européen des pneumatiques** qui aide les transporteurs à évaluer la performance des pneus en matière de sécurité et de respect de l'environnement.
- Goodyear Dunlop est également favorable à la promulgation de lois par les États membres concernant l'utilisation des **pneus hiver**, pour améliorer la sécurité routière en conditions hivernales.

Pour en savoir plus sur nos méthodes d'essai.



Nos méthodes d'essai.

Depuis le 1^{er} juin 2012, tous les fabricants de pneumatiques peuvent communiquer les scores obtenus par leurs pneumatiques lors des tests.

Les tests effectués par Goodyear Dunlop :

-  sont des tests d'auto-certification.
-  utilisent des méthodes approuvées au niveau européen.
-  sont appliqués par les autorités nationales de contrôle.

Voici une présentation de la méthodologie d'essai de **Goodyear Dunlop**.

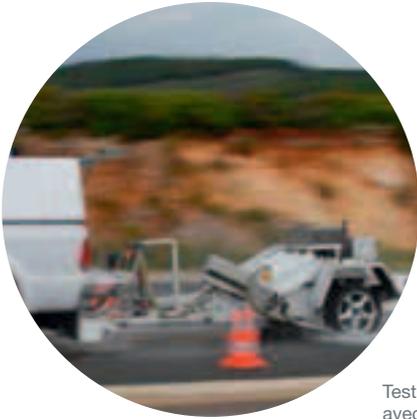
Test résistance au roulement.

La résistance au roulement est mesurée en laboratoire à une température de 25 °C. Le pneu est monté sur une machine équipée d'un large tambour rotatif pour simuler les conditions de roulage sur route. Pour faire tourner le tambour sans le pneu, un certain couple doit être appliqué. Au moment où le pneu entre en contact avec le tambour, le couple nécessaire pour faire tourner le tambour doit être augmenté.

En mesurant la différence entre ces deux couples, on peut obtenir un coefficient de résistance au roulement (exprimé en kg/t). **C'est ce résultat qui définit la note indiquée sur l'étiquette.**



Test de résistance au roulement avec tambour



Test de freinage
avec remorque



Test de bruit ISO

Test adhérence sur mouillé.

Conformément à la nouvelle législation sur l'étiquetage des pneus, l'adhérence sur sol mouillé peut être testée de deux manières différentes.

La première est le **test de freinage sur sol mouillé avec un véhicule**, qui mesure les performances d'un freinage de 60 km/h à 20 km/h.

La seconde est le **test de freinage avec remorque** qui mesure la friction entre le pneu et la route mouillée à la vitesse de 50 km/h. Le résultat final des deux tests est appelé indice d'adhérence sur le mouillé et indique la performance comparée à un pneu de référence.

Test émission de bruit.

Le Centre d'innovation de Goodyear Dunlop au Luxembourg utilise quelques-unes des technologies les plus avancées pour mesurer le bruit, notamment un laboratoire révolutionnaire qui permet de tester une large gamme de bruits intérieurs et extérieurs.

Le score sonore d'un pneu dans le cadre du nouvel étiquetage européen est basé sur un test de mesure sous procédure ISO. Le camion passe devant deux microphones situés à 7,5 m d'une ligne médiane à une hauteur de 1,2 m, qui mesurent l'intensité du bruit émis par le véhicule en décibels.



Test de freinage sur sol
mouillé avec véhicule

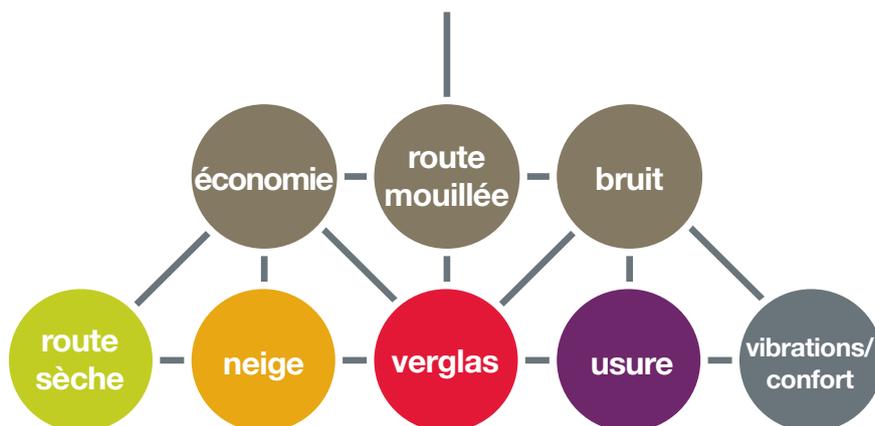


Test ISO de bruit extérieur



Des informations incomplètes. Les critères non pris en compte.

Même si Goodyear Dunlop soutient le nouvel étiquetage des pneumatiques, il est important de souligner que cette étiquette ne prend en compte que 3 critères de performance. Même si c'est un excellent point de départ pour fournir aux clients des informations **comparables, fiables** et **objectives**, cela ne constitue pas une information complète sur les performances d'un pneumatique. Les pneus sont bien davantage qu'un objet rond et noir, ce sont des produits technologiquement très complexes. **Il est donc important de voir plus loin que ces trois critères.**



- Le nouvel étiquetage couvre uniquement **l'efficacité énergétique, l'adhérence sur sol mouillé** et **le bruit extérieur**.
- Des critères essentiels tels que **le kilométrage, la traction** et **la rechapabilité** ne sont pas pris en compte.
- Les conditions hivernales** ne sont pas prises en considération.

C'est ici qu'interviennent les **spécialistes du pneumatique**, pour donner à vos clients plus d'informations sur les performances complètes d'un pneumatique.

Trois chiffres à retenir 3-15-50. Nous, nous allons plus loin.

Tous les pneumatiques Goodyear Dunlop sont soumis à des tests très sélectifs pour ne proposer que des pneumatiques premium. Les magazines spécialisés réalisent régulièrement des tests, en particulier sur les pneus tourisme et moto.

L'étiquette européenne du pneu porte uniquement sur 3 critères.



Les tests réalisés par les magazines portent sur 15 critères.



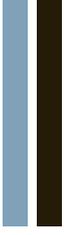
Goodyear Dunlop analyse plus de 50 critères.

= Des informations complètes.

Vous trouverez ci-dessous quelques-uns des **50 critères de performance** analysés par Goodyear Dunlop.

| | Critères de performance de Goodyear Dunlop | Critères de l'étiquetage européen |
|-------------------------------|--|-----------------------------------|
| FREINAGE SUR SOL MOUILLÉ | OUI | OUI |
| TENUE DE ROUTE SUR LE SEC | OUI | |
| RECHAPABILITÉ | OUI | |
| ENDURANCE ET LONGÉVITÉ | OUI | |
| TRACTION | OUI | |
| RÉSISTANCE AU ROULEMENT | OUI | OUI |
| KILOMÉTRAGE | OUI | |
| BRUIT INTERNE | OUI | |
| BRUIT EXTERNE | OUI | OUI |
| RÉTENTION DES CAILLOUX | OUI | |
| FREINAGE SUR NEIGE ET VERGLAS | OUI | |
| ET DE NOMBREUX AUTRES... | OUI | |





Compte à rebours avant la nouvelle législation.

La nouvelle législation sur l'étiquetage des pneumatiques entre en vigueur le 1^{er} novembre 2012.

Il ne reste que quelques mois et il est donc extrêmement important que vous soyez bien préparé.

En choisissant de vous informer dès maintenant sur cette nouvelle législation, vous allez devenir le spécialiste reconnu de l'étiquetage dans votre secteur et celui auquel les consommateurs vont choisir de s'adresser pour obtenir des conseils sur l'étiquetage des pneus.

Utilisez ce dossier pour aider votre personnel à comprendre les nouvelles exigences de l'étiquetage et à s'y préparer.



Premières informations sur l'étiquetage des pneus par les équipes Goodyear Dunlop pour renforcer la sensibilisation à la nouvelle législation.



“Les pneus ont une influence sur vos résultats, ainsi que sur la sécurité de vos chauffeurs et des autres usagers de la route – choisissez-les avec soin !”

Henk van Tuyl
Directeur Technologie des pneumatiques Poids Lourd, Europe, Moyen-Orient et Afrique





Depuis le 1^{er} juin, les fabricants de pneus peuvent communiquer les résultats obtenus par leurs pneumatiques dans le cadre de l'étiquetage européen des pneumatiques.



Les pneus fabriqués à partir du mois de juillet 2012 pourront être accompagnés des informations sur l'étiquetage fournies par les fabricants, au fur et à mesure de la disponibilité des tests et des notes.



La législation européenne sur l'étiquetage des pneus devient obligatoire à partir du 1^{er} novembre.





Il n'est pas facile d'être éco-responsable.

Mais Goodyear Dunlop aide les flottes.

Le choix du bon pneu a une influence non seulement sur la sécurité, mais aussi sur l'efficacité énergétique du camion. Plus le pneu est efficace, plus il est économe en carburant et plus ses émissions de CO₂ diminuent. Cependant, les avantages environnementaux ne s'arrêtent pas là. En effet, les pneus ont également un impact sur le niveau sonore du véhicule.

De plus en plus d'entreprises se fixent des objectifs de responsabilité sociale et, à cet égard, l'équipement en pneus économes en carburant peut faire la différence. Le coût de l'utilisation de pneus à faible efficacité énergétique peut rapidement représenter des milliers d'euros pour une flotte poids lourd. C'est pourquoi l'étiquetage des pneumatiques est important.



Goodyear Dunlop s'est engagé à améliorer l'efficacité des flottes et soutient donc l'utilisation obligatoire pour les poids lourds d'un système de contrôle de la pression (TPMS), semblable à celui utilisé sur les voitures. Goodyear Dunlop estime que des mesures d'incitation devraient être offertes aux flottes qui investissent dans des pneus de classe A, B ou C, par exemple des tarifs réduits sur les éco-taxes routières et la levée des restrictions sur les livraisons urbaines ou de nuit.

Cela nous paraît être une initiative qui va dans la bonne direction.

Consultez les experts.

L'introduction de l'étiquetage facilitera le choix de pneumatiques diminuant la consommation de carburant, mais aussi plus performants et plus silencieux. Cette étiquette ne doit néanmoins pas constituer la seule source d'information. Pour les poids lourds, il est très important de choisir le pneumatique qui convient à son application. Par exemple, les pneus longue distance doivent offrir une bonne efficacité énergétique pour maximiser l'investissement, tandis que les pneus poids lourd utilisés dans les carrières doivent être aussi robustes que possible.

Il est donc essentiel de consulter votre attaché commercial Goodyear Dunlop ou votre revendeur local pour savoir quel pneu convient le mieux à votre type d'activité.

fleet
FUEL
efficiency 

Pour plus d'informations sur les moyens d'améliorer votre efficacité énergétique, veuillez visiter le site www.fleet-fuel-efficiency.eu

Toutes les réponses à vos questions sur l'étiquetage des pneus.





Ce qu'il faut savoir.



La législation sur l'étiquetage des pneumatiques entrera en vigueur le **1^{er} novembre 2012**.

Elle sera obligatoire et identique dans tous les États membres de l'Union Européenne.

La responsabilité des fournisseurs de pneumatiques.

Les informations sur l'étiquetage devront être disponibles dans la documentation technique et promotionnelle des manufacturiers (dépliants, brochures, sites web).

La responsabilité des revendeurs de pneumatiques.

Les revendeurs de pneus seront tenus de s'assurer que les clients reçoivent les informations sur l'étiquetage au moment de l'achat des pneumatiques.

La responsabilité des constructeurs de véhicules.

Les constructeurs de véhicules et les concessionnaires devront transmettre les informations sur l'étiquetage au client sur le point de vente avant la vente, uniquement dans les cas où le client peut choisir entre plusieurs pneus pour le véhicule qu'il envisage d'acheter.

Dans les cas où les acheteurs peuvent choisir entre plusieurs modèles de pneus pour le véhicule qu'ils envisagent d'acheter, ces informations devront figurer dans la documentation technique promotionnelle.

Quelles sont les responsabilités des distributeurs de pneus ?

La responsabilité essentielle des revendeurs se situe au niveau du “**point de vente**” et du “**point d’achat**”. Ils doivent s’assurer que leurs clients sont correctement informés tout au long des trois étapes du processus de vente (voir ci-dessous). Le manquement à cette obligation pourrait entraîner des amendes ou des sanctions.



Les distributeurs de pneus doivent fournir les informations sur l’étiquetage.

- Tous les pneus produits à partir du 1^{er} juillet 2012 pourront être accompagnés des informations sur leurs scores.
- À partir du 1^{er} novembre 2012, les distributeurs devront fournir les informations imposées sur l’étiquetage à leurs clients avant la concrétisation de l’achat.



Ils doivent informer les clients dans le cadre du processus de vente.

- Ils doivent s’assurer que les clients reçoivent les informations sur les notes obtenues par un pneumatique pendant le processus d’achat.
- Que les notes soient visibles ou non sur le point de vente, les informations peuvent être fournies en utilisant les informations communiquées par le fabricant de pneus.



Les revendeurs doivent fournir les informations sur ou avec le reçu / la facture.

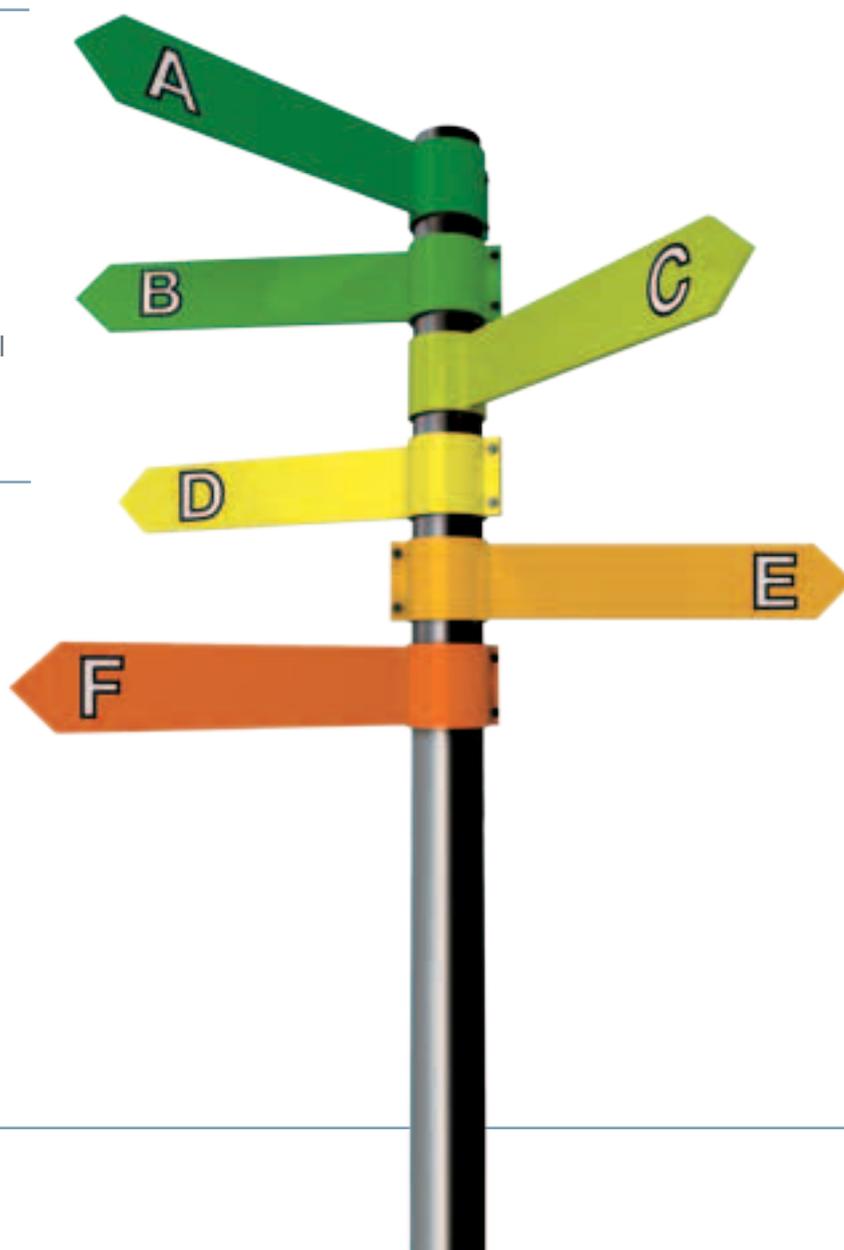
- Il est de la responsabilité du revendeur de fournir au client les informations relatives aux notes d’un pneumatique dans le cadre de l’étiquetage des pneus **au moment de l’achat**. Ces informations doivent être intégrées dans la présentation du produit sur leur point de vente, et leur permettre de satisfaire aux exigences de cette nouvelle législation pour toutes les marques, tous les types et toutes les dimensions de pneumatiques vendus sur leur point de vente. Les informations peuvent être fournies de deux façons différentes :
 - en incluant les informations sur le reçu ou la facture du client,
 - en remettant une fiche d’information séparée contenant les informations sur l’étiquetage du pneu vendu.



Goodyear Dunlop vous aide tout au long de ces étapes.

Il est temps maintenant d'informer les membres de votre équipe et de les préparer pour le changement.

N'oubliez pas qu'il s'agit d'une obligation légale et qu'il est donc très important que vous soyez préparés. Pour vous aider, nous allons vous proposer des supports d'information destinés à familiariser vos clients avec ce nouvel étiquetage des pneumatiques.



Quand les résultats des tests et les notes obtenus par les pneus des gammes Goodyear Dunlop seront-ils connus ?

À partir du mois de juin, Goodyear Dunlop transmettra les résultats des tests et le classement des pneumatiques au fur et à mesure de leur disponibilité.

Les informations vous seront communiquées par le biais de mises à jour des fiches produit et de votre **attaché commercial Goodyear Dunlop**.



En tant que partenaire privilégié.

Nous allons continuer à vous informer sur la législation sur l'étiquetage des pneumatiques. En particulier, votre **attaché commercial Goodyear Dunlop** vous communiquera tout nouvel élément concernant cette législation.





Goodyear Dunlop Tires France
8, rue Lionel Terray
92506 Rueil-Malmaison Cedex

Téléphone : 01 47 16 59 59
Fax : 01 47 16 59 60

Goodyear Dunlop Tires France, SA au capital de 118 936 335 €, RCS Nanterre 330 139 403 fait partie de la société Goodyear Tire & Rubber Company